BnF Gallica

Marseille universitaire : organe officiel des étudiants de Marseille... ["puis" organe du régionalisme intellectuel et [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

. Marseille universitaire : organe officiel des étudiants de Marseille... ["puis" organe du régionalisme intellectuel et de l'enseignement supérieur]. 1914-05-15.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

MARSEILLE UNIVERSITAIRE

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

DÉPOT LÉGAL
Nº 99

ORGANE DES ETUDIANTS DE MARSEILLE =

15c

Jo 67017
Jo 70873

J. MALAUSÈNE.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ELECTRARGOL

ARGENT COLLOÏDAL ÉLECTRIQUE

A PETITS GRAINS — EN SOLUTION STÉRILE ET STABLE

L'**ELECTRARGOL** présente sur l'argent colloïdal chimique les avantages suivants : Extrême ténuité des grains et activité toujours égales, pureté absolue, maximum de pouvoir catalytique et d'activité physiologique et thérapeutique.

Ampoules de 5 cc. (6 ampoules par Boite).
Ampoules de 10 cc. (3 ampoules par Boite).
Flacons de 50 et de 100 cc. — Collyre en Ampoule-compte-gouttes de 10 cc.

APPLICATIONS THÉRAPEUTIQUES :

Toutes **MALADIES INFECTIEUSES** sans spécificité pour l'agent pathogène.

LABORATOIRES CLIN — COMAR & Cie, 20, Rue des Fossés-Saint-Jacques. PARIS. 1347

ACADÉMIE de BOXE

ETABLISSEMENT D'ÉDUCATION PHYSIQUE

L. ALLARD — *5, Rue d'Arcole, 5 - MARSEILLE* — **Téléphone 40.11**

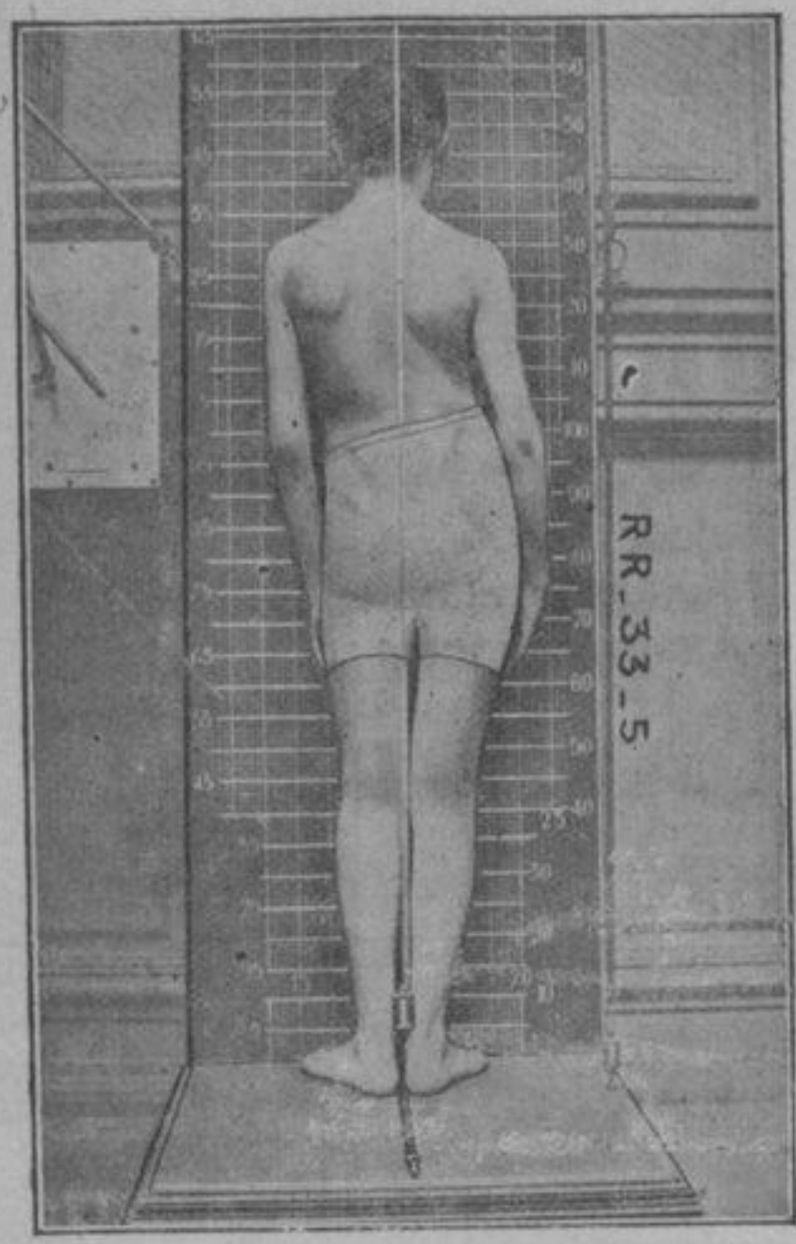

Raoul R., 16 ans, scoliose dorsale 2me degre par compensation lombaire.

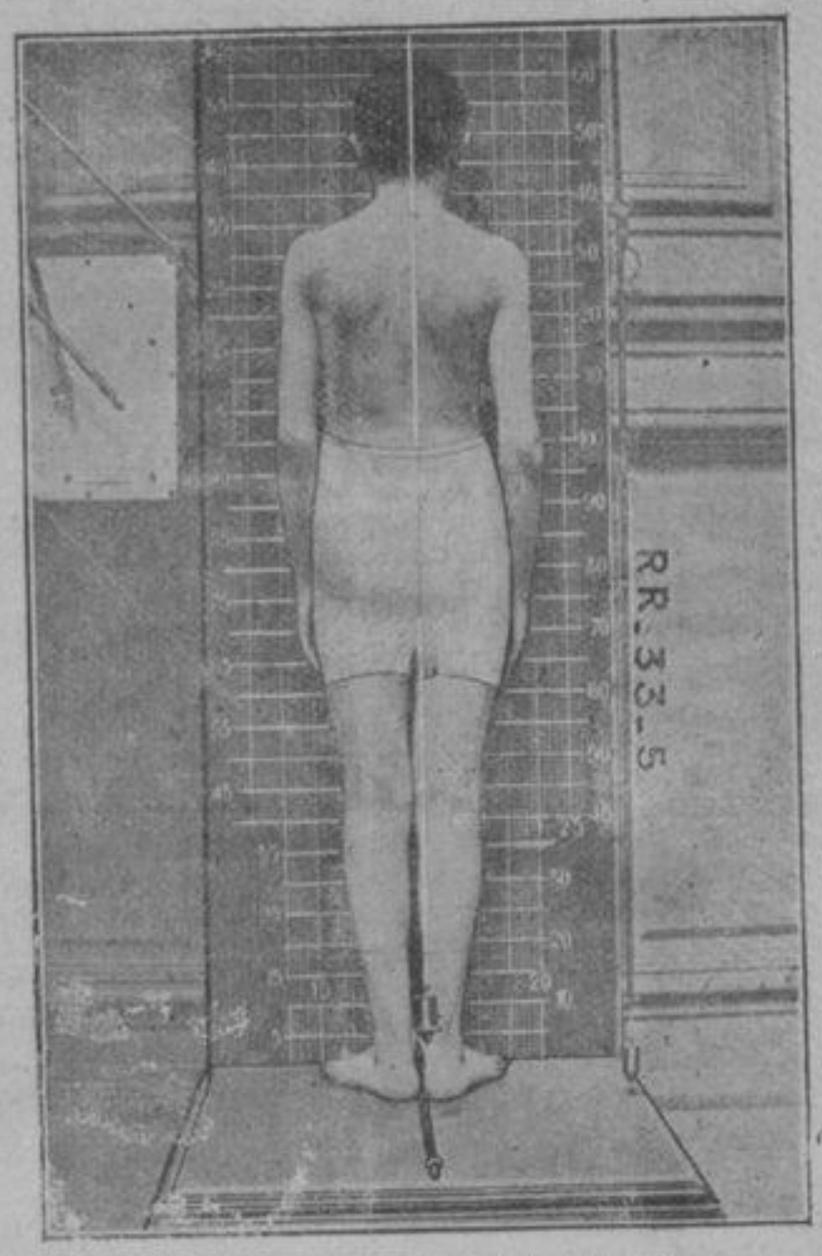

Le même, après 2 ans de traitement.

Mariages -- Diners -- Réceptions Mondaines

SALONS MICHEL

27, Rue Périer, 27. -- MARSEILLE

Gd RESTAURANT BASSO

D. GOT & DAVID, propriétaires

5, Quai de la Fraternité, 5. -:- **MARSEILLE**

Spécialité de Bouillabaisses et Soupes de Poissons

CUISINE BOURGEOISE

Huîtres, Coquillages des Grands Parcs de la Maison

Annexe : RESTAURANT BREGAILLON

PRIX RÉDUITS

THIGÉNOL "ROCHE"

Inodore, non caustique, non toxique, soluble eau, alcool, glycérine

EN GYNÉCOLOGIE

Décongestionnant intensif
Désodorisant
Analgésique

EN DERMATOLOGIE

Topique kératoplastique
Réducteur faible
Antiprurigineux

RÉSULTATS RAPIDES

Echantillon et Littérature
PRODUITS F. HOFFMANN-LA ROCHE & Cie
21, Place des Vosges. PARIS.

Produits Spéciaux de la Société des Brevets LUMIÈRE

ÉCHANTILLONS ET VENTE EN GROS

Marius SESTIER, Pharmacien, 9, Cours de la Liberté, LYON

CRYOGÉNINE ANTIPYRÉTIQUE et ANALGÉSIQUE
Un à deux grammes par jour ***LUMIÈRE*** PAS DE CONTRE-INDICATION

PERSODINE Dans tous les cas d'Anorexie
LUMIÈRE et d'Inappétence

HÉMOPLASE Médication énergique
AMPOULES, CACHETS, DRAGÉES ***LUMIÈRE*** des déchéances organiques

Troisième Année n° 28 — MENSUEL — 15 Mai 1914.

MARSEILLE UNIVERSITAIRE

Organe des Etudiants de Marseille

Rédaction et Administration — 9, Rue de l'Obélisque

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE IMPRIMÉS

DIRECTION ET ADMINISTRATION:

R. SEPTEMBRE - P. SAUVAN - Docteur L. SASPORTAS

RÉDACTION :

H. BRAU, *Rédacteur en Chef* - MALAUSSÈNE, *Dessinateur*

François ARMAGNIN

Docteur E. BAIN

J. Aurélien COULANGES
Directeur des Marches de Provence

J. DAUMAS
Étudiant ès-sciences

Tristan DERÈME

A. GARCIN
Membre du Comité du Littoral, Secrétaire du S. E. B.

A. JACQUEMOT
Étudiant en Droit

A. PAYAN

Ch. RISSE
des Chroniques de Provence

Peppino SABUR

SFENOSA

Docteur WYSE-LAUZUN

Association des Étudiants en Droit (MM. SIMON, CAILLOL DE PONCY, délégués).

Association Générale des Étudiants ès-sciences (H. DÉEL, Étudiant en Médecine, Étudiant ès-sciences, Président, délégué).

Association des Étudiants du P. C. N. (MM. BEC, Président, REYNAUD, Secrétaire, délégués).

Conférence des Étudiants en Droit (M. CERVONI, délégué).

SOMMAIRE :

La Loi Militaire et les Étudiants, M. H. - Les Grillons, H. BRAU. - L'Association des Terres, H. GAILLARD.- Le Mai, F. ARMAGNIN.-P our les Élèves des Hôpitaux, P. SAUVAN. - Deuxième Congrès des Corporatives de Médecine, CALAMUS SCRIPTORIUS. - Au Mois le Mois, FRUCTIDOR. - Informations.- Communiqués de l'Association Corporative.- Petite Chronique Financière, ERNST. - Spectacles. - Bibliographie. - Tribune Prrfessionnelle.

— AVIS IMPORTANT —

Toutes les communications doivent parvenir à MARSEILLE - UNIVERSITAIRE le 8 de de chaque mois, au plus tard, pour paraître dans le numéro du 15.

Toute communication parvenue après cette date, paraîtra dans le numéro du mois suivant.

La Loi Militaire et les Étudiants

" DONNER ET RETENIR NE VAUT "

Enfin, nous les avons vu paraître ces statuts promis aux Etudiants, ces « modalités » dont on a tant parlé et qui devaient nous permettre d'accomplir notre troisième année de service en ayant la possibilité de continuer nos études, tout aussi commodément, voire même plus à l'aise que chez nous ! Ils ont vu le jour dans le *Journal Officiel* du 16 avril dont ils remplissent une grande colonne ; des divisions et subdivisions bien apparentes y figurent qui attirent l'attention du lecteur : heureux de tenir enfin ce que nous avons espéré pendant si longtemps, nous nous sommes précipités sur la manne ministérielle, et nous avons lu.

Hélas, oui, nous avons lu ! Si nous ne l'avions point fait, nous aurions encore la douceur de l'illusion qui fait vivre. M. le Ministre a ouvert sa boîte : moins heureux que Pandore il n'a pas su nous garder l'espérance.

Nous savons maintenant que pendant les trois ans que nous serons à la caserne nous ne pourrons pas avancer d'un pas dans l'acheminement pénible vers la carrière convoitée : on permet bien aux Etudiants sous les drapeaux de faire acte de scolarité, mais dans des conditions telles qu'elles rendent le bénéfice de cette tolérance tout à fait impossible. Je m'occuperai du sort qui est fait aux Etudiants en lettres et en droit, laissant à *mon ami Sauvan*, plus autorisé, le soin de traiter la question quant à ceux de la médecine.

C'est d'abord pendant la troisième année de service, et pendant cette année seulement que l'on sera autorisé à prendre des inscriptions et à subir des examens. Cette restriction ne nous a pas étonnés : chaque fois que le sort des Etudiants sous le régime de la loi du 7 août 1913 a été discuté, il semblait admis que les modalités dont ils pourraient profiter ne seraient applicables que pendant l'année de service supplémentaire. A ce point de vue, donc pas de surprise fâcheuse.

Il faut ensuite que les Etudiants en droit : «*...aient accompli avant leur incorporation leur première et leur deuxième année de scolarité et subi avec succès les examens correspondants* ». Le lecteur comprend le sens de cette disposition : seuls les Etudiants qui seront au moins en troisième année de licence pourront bénéficier du présent règlement. Ici commence l'arbitraire et l'illogisme.

Qu'importe au point de vue militaire qu'un soldat s'inscrive sur un registre de Faculté comme Etudiant de 1re, 2e ou 3e année, qu'il obtienne une permission de 24 heures pour aller passer un examen de licence ou affronter un baccalauréat en droit ! Et admirez la logique du système ! Celui qui est arrivé au régiment après avoir fait ses études d'une façon normale, sans avoir subi d'anicroches, sans être en retard, pourra.... s'il le peut, progresser encore pendant son service. Mais celui qui, par suite d'une cause quelconque, maladie de jeunesse, déplacement forcé, échec à un examen antérieur, se trouve déjà distancé par ceux de sa génération, celui-là, non seulement, ne pourra pas essayer de compenser le temps perdu, mais encore verra ses concurrents dans la vie prendre de nouveau de l'avance sur lui : s'il avait un an de retard avant son service militaire, il en aura deux après sa libération. Notons encore, qu'avec l'incorporation à vingt ans, beaucoup de nos camarades seront appelés sous les drapeaux après leur première année de Faculté. On pourra objecter qu'ils n'ont qu'à demander un sursis : ils subissent alors l'inconvénient d'une incorporation et d'une libération retardées ; ils n'ont le choix qu'entre des inconvénients.

Voilà déjà une première restriction. Ce n'est pas tout, et dans la petite catégorie de ceux qui sont appelés à profiter des dispositions de la note ministérielle en question, il faut faire une sélection, plus incompréhensible encore que la première. Seuls, en effet, pourront faire acte de scolarité ceux des militaires qui obéissant à la première condition : « *ont été nommés aspirants à la fin de la 2e année de service* ». Aspirant, c'est un grade que l'on possédera pendant le 1er trimestre de la 3e année, entre la sortie de l'Ecole des élèves-officiers et les six mois de sous-lieutenance. Cette disposition est générale et s'étend aux Etudiants en Droit, Sciences et Lettres.

On pourra se demander tout d'abord pourquoi avoir créé un rapport entre deux faits d'un ordre si différent ? Pourquoi avoir fait dépendre le sort d'une carrière de la plus ou moins grande habileté avec laquelle on manie un fusil ? C'est un défaut des chefs militaires de tout vouloir ramener à la vie de soldat : pour eux la Société civile n'existe pas, ne mérite pas qu'on s'inquiète d'elle : l'Individu ne compte que par son inscription sur les contrôles de l'armée — à un de mes camarades, qui au moment de sa libération sortait d'une légère maladie, son capitaine disait en guise d'adieu : « Maintenant soignez-vous bien, de façon à pouvoir accomplir vaillamment vos périodes ». Pour cet excellent homme, le seul souci de ce garçon, licencié en lettres et en droit, candidat à la Cour des Comptes, était de se préparer à revenir dans deux ans, faire 23 jours. Et c'est ainsi que l'on arrive à sacrifier d'un cœur léger l'avenir d'un jeune homme parce qu'il n'a pas mis dans la cible le nombre de balles réglementaire.

En dehors de cette considération d'ordre général, si nous examinons de près cette deuxième condition restrictive, nous rencontrons encore l'illogisme et l'injustice. Il faut considérer que l'on est nommé aspirant après avoir passé, non un examen, mais un concours ; le nombre des vacances d'officiers de réserve qui avait nécessité la création des écoles d'Elèves officiers diminue d'année en année par suite : 1° du jeu normal de cette institution : 2° de l'application de la loi du 1er août 1913 qui permet aux lieutenants et sous-lieutenants de réserve de rentrer dans l'armée active avec leur grade et d'y rester pour suivre la carrière militaire, sans autre difficulté que d'obéir à quelques conditions très bégnines. Il en résulte que le concours précité devient de plus en plus difficile. Lorsqu'on y aura réussi, il faudra passer une année dans une école spéciale où le programme est très chargé, et à la fin de cette deuxième année il y a

encore un examen de sortie. Nous nous trouvons donc dans un cercle vicieux. Ceux qui voudront travailler pour devenir aspirants, n'auront pas le temps de s'occuper de droit, sciences ou lettres et par conséquent n'auront pas l'occasion de profiter des dispositions favorables de la loi; et ceux qui voudront continuer leurs études antérieures ne pourront pas être reçus aspirants et de ce fait n'obéiront pas à la deuxième condition de la circulaire que nous discutons.

Il y a plus ! Toute une catégorie de jeunes gens, celle peut-être où se recrute le plus grand nombre d'Etudiants se verra refuser le bénéfice de la dite circulaire par le fait même de leur incorporation. Ce sont tous ceux qui sont versés dans le service auxiliaire ; là, il n'est pas possible d'acquérir le moindre grade, pas même celui de premier soldat : donc impossibilité de devenir aspirant. Or, ce sont justement ces jeunes gens, recrutés surtout parmi les plus instruits, qui, employés de longues heures chaque jour dans de noires bibliothèques de cercles militaires ou de monotones bureaux d'Etat-Major où ils n'ont presque rien à faire, auraient le plus de loisirs à accorder à leurs occupations personnelles. Ce sont justement ceux-là, auxquels la loi refuse dès leur entrée au service tout espoir de profiter de leur travail.

En somme, en combinant ces deux dispositions que nous venons d'examiner, celle qui exige deux années déjà accomplies au service et celle qui veut le grade d'aspirant, nous pouvons ainsi résumer la loi :

Art. 1. — « Les présentes dispositions seront inapplicables à tous ceux auxquels elles sont le plus utiles. »

Art. 2. — « Elles ne pourront en aucun cas être invoquées par ceux qui auraient la possibilité d'en profiter. »

Et bien cela n'a pas suffi. M. le Ministre a eu un scrupule : il a pensé qu'il se rencontrerait peut-être un héros, un surhomme, qui se faisant gloire de vaincre les obstacles accumulés devant lui, mènerait tout de front et voudrait arriver au but, quand même ; et alors dans une section VII il prend soin de nous indiquer : « Il demeure entendu que les militaires sous les drapeaux autorisés à subir des examens ou à se présenter à des concours ne devront bénéficier d'aucune faveur spéciale pour la préparation de ces examens ou concours, laquelle ne devra d'aucune façon porter préjudice à leur instruction militaire ».

C'est bien simple, n'est-ce pas ? un jour, peut-être le lendemain d'une bonne marche d'épreuve qui vous a bien fatigué, on vous accordera, par faveur spéciale, une permission de la demi-journée ou de vingt-quatre heures, et vous irez vous présenter à votre examen ou concours.

Il y a des limites à tout, même au droit de se moquer des gens ! Chacun sait qu'on ne va pas à un examen comme à un exercice d'embarquement. Je ne veux pas répéter ici ce que j'ai déjà indiqué dans le numéro de janvier concernant la nécessité d'un congé préalable indispensable au travail de revision qu'exige toute épreuve universitaire. Je veux bien croire que l'on accordera des permissions ordinaires, comptant dans les 120 jours réglementaires, dont les Etudiants pourront profiter pour se présenter, mais ces permissions ne seront que de dix à quinze jours et nous savons que ce n'est pas en un laps de temps si limité que l'on peut faire un travail utile.

Dans quelques jours, s'ouvriront à Nancy les assises du Congrès annuel des Etudiants. La question des Etudiants sous les drapeaux devra être étudiée avec soin, et je crois que le minimum de revendications devra porter sur deux points.

« Autoriser les actes de scolarité à tous les Etudiants qui font leur 3e année de service, sans s'occuper du nombre d'inscriptions préalables à leur incorporation, ni distinguer entre ceux qui ont acquis dans l'armée un certain grade et les autres;

PROSTHÉNASE
GALBRUN

SOLUTION ORGANIQUE TITRÉE DE FER ET DE MANGANÈSE
Combinés à la Peptone & entièrement assimilables
NE DONNE PAS DE CONSTIPATION
ANÉMIE — CHLOROSE — DÉBILITÉ — CONVALESCENCE
DOSES QUOTIDIENNES : 5 à 20 gouttes pour les enfants ; 20 à 40 gouttes pour les Adultes
Échantillons et Littérature : Laboratoire GALBRUN, 18, Rue Oberkampf, PARIS

SOURCE
LARBAUD-St-YORRE
DÉCOUVERTE et EXPLOITÉE DEPUIS 1853
TEMPÉRATURE 10° 5 — MINÉRALISATION 8gr570
La plus recommandée pour le traitement à domicile des ***MALADIES du FOIE***, de l'***ESTOMAC*** et des ***REINS, DIABÈTE, GRAVELLE, GOUTTE, ALBUMINURIE.***
Adresser les Commandes au propriétaire **N. LARBAUD-St-YORRE**, Pavillon Prunelle, à **VICHY**
DÉPÔT DANS TOUTES LES PHARMACIES — ***EXIGER LE NOM.***

PORTRAITS
G.ve Ollivières
5, Rue de la Darse, 5

BALNEOTHERAPIE MARSEILLAISE
BAINS DE MER CHAUDS
DOUCHES INTERNES
Chemin de la Corniche, 96
MARSEILLE

Dépôt des Parapluies
"REVEL"
Chapeaux Jean
36, Rue d'Aix
MARSEILLE

IODALOSE GALBRUN
IODE PHYSIOLOGIQUE, SOLUBLE, ASSIMILABLE
Première Combinaison directe et entièrement stable de l'Iode avec la Peptone
DÉCOUVERTE EN 1896 PAR E. GALBRUN, DOCTEUR EN PHARMACIE
Remplace toujours Iode et Iodures sans Iodisme.
Vingt gouttes d'Iodalose agissent comme un gramme d'Iodure alcalin
Echantillons et Littérature : Laboratoire GALBRUN, 18, Rue Oberkampf, PARIS
Ne pas confondre l'Iodalose, produit original, avec les nombreux similaires parus depuis notre communication au Congrès International de Médecine de Paris 1900.

Avis Important

NOTRE PUBLICITÉ

Les Lecteurs de "MARSEILLE-UNIVERSITAIRE" Étudiants ou Docteurs en Médecine, toutes les fois qu'ils estimeront devoir prescrire un produit spécialisé sont instamment priés de donner la préférence - (lorsqu'elle s'accordera avec l'intérêt de leur malade) - aux produits dont ils trouvent l'indication dans notre publicité.

Ils ne sauraient oublier le nom de ceux, qui par leurs annonces contribuent à assurer la vitalité de notre Revue.

Coaltar Saponiné Le Beuf

ANTISEPTIQUE, DÉTERSIF, NI CAUSTIQUE, NI VENENEUX

Admis dans les Hôpitaux de Paris

Ce produit est recommandé en particulier, dans les cas d'**Angines couenneuses, Anthrax. Leucorrhées, Otites infectieuses, Suppurations, Ulcères, Gangrènes, Herpès, Pityriasis, etc.**

Ces remarquables propriétés détersives et antiseptiques font, en outre, du **Coaltar Le Beuf** un produit de choix pour les usages de la **Toilette journalière. (Soins de la bouche** qu'il assainit, **Lotion du cuir chevelu** qu'il tonifie, **Lavage des nourrissons, Soins intimes**, etc,)

DANS LES PHARMACIES

Se méfier des contrefaçons que son succès a fait naître

LE COURRIER de la PRESSE

BUREAU DE COUPURES DE JOURNAUX "LIT TOUT"

JOURNAUX, REVUES ET PUBLICATIONS DE TOUTE NATURE

Fondé en 1889 par A. GALLOIS

Ch. DEMOGEOT, Directeur

21, Bd Montmartre, PARIS

Paraissant en France et à l'Étranger et en fournit les Extraits sur tous sujets et personnalités. Service spécial d'informations pratiques pour Industriels & Commerçants

Circulaires explicatives, Spécimens et Tarifs sont envoyés franco.

EN PRÉPARATION

NUMÉRO SPÉCIAL De Marseille Universitaire

« Accorder des congés d'une durée de 45 à 60 jours, comptant dans le maximum de 120 jours prévu par la loi, mais qui seront consécutifs ».

En effet, de deux choses l'une : Si on pense que les Etudiants n'ont pas besoin d'un régime spécial, que, devant le danger que les armements intensifs d'une nation voisine et belliqueuse font courir aux Pays, ils doivent faire à la Patrie le sacrifice qu'Elle leur demande, qu'on le dise. Je ne crois pas alors que beaucoup d'entre nous élèvent la voix pour protester. Mais, si l'on juge que le rôle social que nous sommes destinés à jouer, mérite quelques considérations, que, sans rien sacrifier de la Défense nationale, on pourrait nous accorder quelques facilités, il ne conviendrait pas de ne nous octroyer que des modalités dont il serait impossible de profiter : le seul résultat serait de faire croire à ceux qui se font aux apparences que nous sommes des privilégiés et leur permettre de crier à l'injustice et à l'inégalité.

M. H.,
Avocat.

Ancien président de l'A. G. des Etudiants d'Aix.

LES GRILLONS (1)

Excusez-nous, mademoiselle,
Nous sommes de pauvres grillons
Qui venons
Chanter pour vous avec nos ailes.

Blottis dans le cœur d'un vallon
Nous habitions d'humbles prairies
Qui sourient
De sourires que nous aimons.

Sur le seuil de notre demeure
Un rêveur nous ravit un soir.
C'était l'heure
Où les étoiles viennent voir,

Sous une touffe d'herbe folle,
Des fredonneurs de chants d'amour,
Troubadours
De rayons clairs et de corolles,

De rayons humides de lune
A qui la brume prête un corps
Qui s'endort
Auprès d'un bouquet de fleurs brunes.

« Ecoutez, disait ce charmeur,
Que vos grelots d'argent ne sonnent
Pour personne
Mais uniquement pour son cœur

« Elle a des couleurs bien plus belles
Que le mauve de vos iris,
Que vos lis,
Que vos genêts d'où l'or ruisselle.

« Vos glaïeuls, vos boutons d'or,
Le calice des pâquerettes,
Si coquettes,
N'ont pas la splendeur de son corps.

« Et dans son âme lumineuse,
(Ici vous chantez dans un creux),
Amoureuse
Votre voix rebondira mieux

« Car immense, silencieuse
Est l'âme de ma bien-aimée,
Parfumée,
Parée de cimes radieuses

« D'idéal et de désirs purs
Montant des plaines vaporeuses
Et dormeuses
Où germent ses rêves futurs. »

Pour avoir quitté nos sillons
Excusez-nous, mademoiselle,
Douce et belle,
Nous sommes de pauvres grillons.

Hippolyte BRAU.

(1) Ces bestioles ignorent les règles de la prosodie — Elles ne sont guère sensibles qu'à la musique.

L'ASSOCIATION DES TERRES

Il est un état de choses qui, à l'heure actuelle, préoccupe vivement les économistes et ne laisse pas indifférent le grand public : c'est la décadence de l'agriculture et le peu de faveur dont jouissent les travaux des champs auprès des jeunes générations de nos campagnes. Non seulement la culture « manque de bras » suivant l'expression classique, mais encore elle ne nourrit plus le paysan : les intempéries, le renchérissement de la vie laissent à peine au cultivateur de quoi subsister, et ne procurent pas au grand propriétaire un revenu suffisant pour l'attacher à ses domaines.

D'où provient ce phénomène ? Est-il passager, ou marque-t-il le déclin de l'activité agricole, cédant devant le développement intensif de l'industrie ? Il est difficile de lui donner ce dernier caractère, contraire à la nature et à la logique. La terre, en effet, n'est-elle pas l'origine de toute existence et l'élément indispensable du développement de tous les êtres ? A mesure que l'activité humaine grandit, des aliments de plus en plus abondants deviennent nécessaires pour en entretenir les sources, et ces aliments sont toujours tirés de la terre ; il semble donc que la prospérité des entreprises agricoles doive augmenter en même temps que croît la puissance industrielle et commerciale d'un peuple.

Il faut par conséquent chercher non dans des considérations d'ordre général, mais dans les conditions d'exploitation différentes, les raisons de l'état de choses irrégulier que nous constatons. Tout d'abord le manque de continuité qui caractérise le travail de la terre est une cause d'infériorité marquée vis-à-vis du travail industriel. Entre le temps des semailles et celui de la récolte il existe un long intervalle pendant lequel le capital immobilisé reste improductif. Cette récolte même ne peut être modifiée suivant les besoins ; il faut la prendre comme la nature la donne, insuffisante ou trop abondante, sans que la volonté de l'homme y puisse rien. L'industrie au contraire produit continuellement, et, se réglant sur la loi de l'offre et de la demande, n'expose à aucun mécompte celui qui sait diriger et prévoir.

Un rôle considérable est réservé dans l'industrie à l'entrepreneur, qui réalise l'association des capitaux. L'ensemble des sommes, même les plus faibles, qui lui sont confiées, forme entre ses mains un instrument puissant, facile à acquérir parce qu'il fait appel aux fortunes les plus modestes, et facile à développer à mesure que s'accroît la prospérité de l'entreprise. Rien de semblable n'existe en agriculture : le propriétaire foncier est seul pour faire valoir son bien, son capital terre ; ayant à supporter toutes les charges et à courir tous les risques, il ne peut améliorer son exploitation, se tenir au courant des progrès accomplis et accroître ses bénéfices. A notre époque où l'association est un élément extraordinairement puissant de force et de régularité, on comprend que c'est elle surtout qui manque aux agriculteurs ; car les entreprises modernes, formées en trusts, c'est-à-dire en sociétés de sociétés, sont maîtresses du marché mondial et laissent loin derrière elles la petite exploitation agricole, trop faible pour se défendre contre la concurrence et pour parer à tous les aléas de sa situation.

Nous sommes donc amenés à rechercher pour l'agriculture une organisation qui réunisse les avantages réalisés dans les entreprises industrielles ; notre avis est qu'on la trouvera dans une union étroite des cultivateurs. Certains résultats ont été acquis par les Syndicats agricoles qui, dans bien des régions, ont notablement facilité la tâche des petits propriétaires; mais le Syndicat agricole est une organisation insuffisante : il se borne à acheter en gros, pour les répartir entre ses membres, les engrais et les semences, et à louer à bas prix des machines agricoles. Mais le plus souvent ses ressources sont insuffisantes, et, ce qui est plus regrettable, les intéressés ont peu de confiance en son aide. En dehors même de ces considérations, le Syndicat agricole présente une lacune fondamentale : il ne réalise pas l'association des capitaux ; il est bien, si l'on veut, et en théorie, une confédération d'exploitants, mais il ne suppose aucun fonds commun destiné à une entreprise collective. Il faudrait créer des liens plus étroits entre les agriculteurs, liens qui supposent une discipline à observer et une solidarité nouvelle, non seulement des individus, mais des fonds ; là semble se trouver la seule condition de relèvement des exploitations agricoles par la création de puissants intérêts communs et des moyens de les faire valoir.

Un certain nombre de propriétaires associés consacrant chacun sa terre à

une culture différente accroîtraient singulièrement les bénéfices de la communauté, et réduiraient également les risques. Par un choix judicieux des productions, ils peuvent arriver à avoir en toute saison au moins un article sur le marché, et si les conditions atmosphériques sont défavorables à tel ou tel produit, elles sont au contraire meilleures pour d'autres. L'association constituée sur ces bases, développant le rôle des syndicats actuels, aurait à sa disposition un fonds commun d'exploitation qui ferait face à toutes les charges, et, géré directement par les intéressés, aurait toutes chances de prospérer, permettant ainsi l'extension du champ d'activité du groupe. Les associations d'une même région deviendraient concurrentes, et une émulation salutaire se produirait entre elles pour les entraîner dans la voie du progrès. Des ententes pourraient même intervenir, — sortes de trusts, — en vue de régulariser la production et de maintenir les cours à un taux favorable, exactement comme on le constate dans la grande industrie.

On objectera que vouloir appliquer aux travaux agricoles une méthode d'organisation essentiellement industrielle est une pure utopie, eu égard aux conditions radicalement différentes dans lesquelles évoluent ces deux branches de l'activité humaine, eu égard aussi au fait que le marché agricole est forcément restreint, alors que le marché industriel est presque indéfiniment extensible. Il est bien évident qu'on ne pourra jamais calquer exactement une association de cultivateurs sur une société commerciale ou industrielle, mais il n'en n'est pas moins vrai que les modes de développement peuvent être parallèles et procéder d'une même idée dans les deux cas. Il serait très fâcheux d'autre part que des trusts viennent à se former entre les producteurs de denrées dans le but de spéculation qui régit certaines associations industrielles, et qui leur donnerait le caractère d'une véritable « exploitation » — dans le mauvais sens du mot, — dirigée contre le consommateur ; mais la voie que nous indiquons, suivie avec sagesse et loyauté, donnerait des résultats qui ne porteraient préjudice à personne, mais augmenteraient au contraire la prospérité générale.

Il est un point sur lequel les associations agricoles pourraient réaliser un progrès notable dans une organisation nouvelle : c'est dans la suppression de l'entrepreneur. Nous avons dit que celui-ci centralise les capitaux et les fait fructifier; les capitalistes n'interviennent pas dans l'emploi de leurs fonds, ou du moins n'exercent qu'un contrôle plus théorique que réel ; c'est l'entrepreneur qui met tout en œuvre, organise, dirige et prend les responsabilités ; il laisse aux riches ce rôle d'oisifs qu'on leur reproche à bon droit. Les propriétaires fonciers pourraient exploiter eux-mêmes leurs terres, comme beaucoup le font d'ailleurs maintenant. Dans l'association coopérative que nous envisageons ici, chacun conserve sa liberté à ce point de vue : il est lié par des statuts à ses associés, mais il n'aliène nullement entre les mains d'un tiers l'usage de son capital qui est son terrain, comme le fait le rentier plaçant sa fortune dans telle ou telle entreprise de métallurgie ou de transports. Il y a là beaucoup à gagner : au point de vue moral et social d'abord, en ce que les bénéfices sont acquis au travail personnel, et au point de vue matériel en ce que l'exploitation directe sera faite avec plus de zèle, plus de soin par ceux qui se servent de leur propre instrument, et surtout parce que l'entrepreneur ne viendra plus prélever sa part de profits, dont pourront bénéficier à la fois le propriétaire et le consommateur.

Nous n'avons pas ici la prétention d'indiquer des méthodes infaillibles, ou de découvrir des remèdes aux malaises économiques dont souffre la société ; nous nous contentons de faire ressortir la nécessité de l'union, indispensable à l'heure actuelle à tous les producteurs qui veulent tenir leur rang sur le marché mondial. L'agriculture est seule à en être restée à un individualisme stérile, sans inconvénient tant qu'elle a été la seule source de prospérité, mais cause du rang défavorable où elle est placée par rapport aux autres forces vives du pays. A l'heure où l'industrie de famille, où l'artisan à domicile ont disparu ou sont en pleine décadence, nous voyons encore le cultivateur lutter isolément contre des difficultés beaucoup plus grandes que celles rencontrées par le manufacturier ou le commerçant. Il serait temps que, par l'association bien comprise des hommes et des terres, les cultivateurs puissent reconquérir la place prépondérante qu'ils doivent occuper, et remplir avec dignité et sécurité le noble rôle auquel ils n'ont jamais cessé d'être appelés.

H. GAILLARD,
Licencié en Droit.
Licencié en Sciences.

" LE MAI "

Où mai, où mai,
Naûtre l'anaren mai.

(*Vieil air toulonnais*).

Mai, c'est le mois enjôleur
Où la fleur
Entre deux seins se hasarde.
On part pour voir en ce mois,
Dans les bois,
Notre-Dame de la Garde.

La chapelle, en clair-obscur,
Dans l'azur,
Se détache de la côte.
Là le touriste — en plein air —
Voit la mer
Qui scintille et papillotte.

Aux sons des cors, des tambours,
De Six-Fours,
De Camps, de La Crau, d'Hyres,
Des religieux sont venus,
Les pieds nus,
Pour réciter leurs prières.

Tous ont passé par Toulon,
Et, selon
L'usage antique, on apporte
Des cierges, des ex-voto ;
In petto
On songe aux droits de mainmorte. —

Devant des niches de saints,
Des essaims
De mendiants, de bancroches,
Au nez des bons capucins,
Leurs voisins,
Soutirent l'argent des poches.

Et partout : ici, là-bas,
Les appas
Des fillettes de Provence
Troublent la tête des gars.
Les regards
Ne manquent pas d'éloquence !

— De la chapelle on descend
En dansant,
Et l'on s'arrête aux Moullières :
Grande kermesse en ce lieu ;
Tout est jeu !
Oh ! les belles jarretières !

Oh ! les bosquets d'alentour,
Nids d'amour !
Les jolis tapis de mousse !
Voilà qu'en foulant le thym
Vient la faim .
— Mangeons, dit une voix douce.

On désemplit les carniers,
Les paniers :
L'omelette aux fines herbes
Attire l'œil des gourmets.
— Tous les mets
Prennent des aspects superbes. —

Et gourdes et boujarons
Aux lurons
Font des faces cramoisies.
L'on se gorge de biscuits ;
L'eau des puits
Tempère les frénésies.

On fait la sieste un moment ;
Puis, gaîment,
Dans le brouhaha des masses,
On jette sa note aussi,
— Sans souci —
Le rondeau confond les classes.

On pavoise n'importe où ;
Folle et fou
Se promènent à dos d'âne ;
Les sots même ont de l'esprit :
Chacun rit,
Et tant pis pour qui se damne.

On farandole : pistons,
Mirlitons
Font un orchestre du diable,
Si bien, qu'en haut, le bon Dieu
Doit, parbleu !
Trouver le cas pitoyable.

Pèlerinages charmants :
Les amants
Approchent de leurs maîtresses.
Et cierge, encens, romarin,
Tambourin
Facilitent les caresses.

Quand vient l'heure du départ
Il est tard,
On prend le bras d'une belle
Et l'on refait le chemin
Du matin
En parlant de la chapelle.

On sent battre, sous sa loi,
Près de soi,
Comme une petite montre,
Un cœur qui n'a qu'un désir :
Ressaisir
Et prolonger la rencontre.

C'est pour cela que, souvent,
Poursuivant
Un rêve, ébauché sans peine,
On retourne encore au Mai,
Joyeux, gai,
Pour cueillir la marjolaine.

Mai, c'est le mois enjôleur
Où la fleur
Entre deux seins se hasarde.
On part pour voir en ce mois,
Dans les bois
Notre-Dame de la Garde !

François ARMAGNIN.

Pour les Élèves des Hôpitaux

QUELQUES REFORMES

Obéissant à un louable sentiment de déférence à l'égard de son corps médical, la Commission administrative des hospices, réunit,depuis plusieurs mois régulièrement, les médecins et chirurgiens, pour les entretenir sur les améliorations à apporter aux rouages hospitaliers et leur demander leur avis sur ces modifications.

Dans une de ces dernières réunions, celle du 20 avril, diverses modifications relatives aux concours d'Externat et d'Internat, furent soumises à l'approbation de nos maîtres.

Un des premiers points sur lesquels avis fut demandé au corps médical,fut l'opportunité du maintien de la note de zèle et d'assiduité. Certains de nos lecteurs se rappelleront sans doute le tollé que souleva cette création, il y a 4 ou 5 ans. Maîtres et élèves furent à peu près unanimes à blâmer cette nouvelle mesure, qui partait certes d'un bon sentiment, mais dont l'application ne pouvait qu'être désastreuse. Cette note était donnée pour chaque candidat par les chefs de service auprès desquels il avait rempli les fonctions d'externe, durant l'année précédant le concours, et ce simple fait était en contradiction flagrante avce le principe du concours : un jury le même pour tous les candidats,jugeant ces derniers sur des questions, les mêmes pour tous les candidats. Avec la note de zèle et d'assiduité, rien de semblable : chaque candidat avait son jury, mieux encore il pouvait presque le choisir en s'attachant au service de tel ou tel maître qu'il savait lui être favorable.Il y avait là une cause d'inégalité qui eût pu être injuste : en fait, nos maîtres comprirent si bien la portée de cette notation qu'ils accordèrent à tous des notes à peu près équivalentes. Dès les débuts, d'ailleurs, externes et internes protestèrent contre cette nouveauté, et il me souvient même qu'un chef de service, un médecin-adjoint pour préciser davantage, encourageait nos camarades à la lutte. On préféra laisser courir : d'elle-même, la Commission a saisi l'inutilité, et l'iniquité de ces notes, et nos maîtres n'ont eu qu'à approuver cette suppression.

Toujours heureusement secondée par son corps médical, l'administration vient encore de modifier l'épreuve des concours d'Internat dite *Question de Garde*. Cette épreuve se trouve donc améliorée, elle n'est plus réduite à un effort de mémoire et à une récitation automatique ; le candidat, devant la question posée — comme l'interne de garde devant son malade — aura le temps minimum de réflexion nécessaire avant de pratiquer tout acte médical dont l'importance peut être très grande. C'est donc une heureuse modification.

Désireux de relever l'épreuve d'anatomie et de physiologie, parfois insuffisante, nos maîtres ont décidé les administrateurs à transformer cette épreuve, autrefois orale en épreuve écrite d'admissibilité, au même titre que les questions de pathologie interne et externe. Cette modification ne peut qu'être approuvée par tout le monde : les candidats sérieux y trou-

veront leur compte, quant aux autres, ils bûcheront davantage et plus tard ne regretteront pas leur travail.

Continuant leurs efforts pour satisfaire tout le monde, les administrateurs ont enfin décidé la suppression de la médaille de zèle et d'assiduité, décernée aux élèves externes ou internes en fin d'exercice. Ici encore, nous ne cacherons pas notre satisfaction. Mal accueillie à sa création, cette médaille d'argent ne fut point recherchée, et au début même un mouvement hostile se dessina ; certains camarades se déclarèrent prêts à refuser pareille distinction. L'Association Corporative avait,elle aussi,pris position contre cette médaille, en demandait la suppression, et le remplacement par une médaille au concours comme cela se fait dans les hopitaux de Paris, où existent des concours pour les médailles de médecine et de chirurgie. La médaille de nos hôpitaux (zèle et assiduité) était tombée dans l'oubli : peu d'entre nous serait à même de nous dire quels furent les derniers médaillés. Devant cette indifférence, l'administration en a voté la suppression ; nous ne pouvons qu'applaudir cette décision.

Enfin émue par de nombreux abus, l'Administration des hospices a décidé de prévenir officiellement les candidats que le fait d'avoir été interne provisoire, ou remplaçant d'interne n'autorise pas à porter à titre d'*Ex-Interne* ; seule la nomination d'Interne titulaire donne droit à ce titre. Cette mesure est à approuver, mais aura-t-elle pour effet de mettre terme à d'abusives usurpation de titres ?

J'en doute ; et je crains même que toute tentative à cet égard soit dépourvue de résultat ; aucune sanction ne pouvant être prise contre les personnes usurpant le titre d'ancien interne. Dans ce même ordre d'idées, je crois me souvenir que l'Association Corporative était intervenue auprès de l'Administration du Marseille-Médical ; ce journal scientifique publiant les communications faites au Comité Médical par des externes des hôpitaux,attribue toujours en effet, à ces collaborateurs occasionnels, le titre d'interne des hôpitaux, (certains même de ces collaborateurs n'étaient pas externes titulaires). Cette démarche n'eut aucun résultat. Le moment serait venu pour la Corporative de reprendre cette question, et chercher une solution qui me paraît d'ailleurs difficile.

J'aurais voulu causer aussi de la limitation des congés dans les hôpitaux mais c'est là une question importante: la décision prise par l'administration, n'est pas entièrement conforme à nos vues, et une réglementation en pareille matière présente de nombreuses difficultés. Cette question fera l'objet d'un prochain article,ainsi d'ailleurs que diverses questions relatives au service militaire des étudiants en médecine.

P. SAUVAN.

Deuxième Congrès des Corporatives de Médecine

La Fédération des Associations Corporatives d'Etudiants en médecine (F. E. M.), qui fut fondée grâce à la louable activité de notre excellent ami le Dr Farnarier, tiendra son IIe Congrès à Lyon en juin-juillet. C'est du moins ce que propose le Comité fédéral : En présence des difficultés d'organisation, la Corporative algérienne n'ayant pu accepter la tâche honorifique, mais lourde de l'organisation du Congrès.

Nous connaissons trop l'activité de nos camarades Lyonnais, et leur esprit de bonne camaraderie et de franche solidarité, pour douter un seul instant de leur acceptation.

Une heureuse coïncidence de dates permettra à tous les participants de ce Congrès, les membres actifs des corporatives, de visiter l'Exposition de Lyon qui ouvrira ses portes à cette époque.

C'est là une attrayante perspective, et l'attrait de ces réjouissances provoquera à n'en pas douter une grande affluence de congressistes ; l'on travaillera ferme au Congrès de 1914, sans pour cela s'ennuyer : Il y aura temps pour tout.

Pour ceux de nos camarades étudiants en médecine qui s'intéresseraient au Congrès, nous rappelons que nous avons publié l'an dernier les comptes-rendus du premier Congrès, nous publierons d'ailleurs aussi ceux de cette année, et qu'ils trouveront tous les renseignements auprès des membres du Bureau de la Corporative, et à son siège, 3, marché des Capucines.

CALAMUS SCRIPTORIUS.

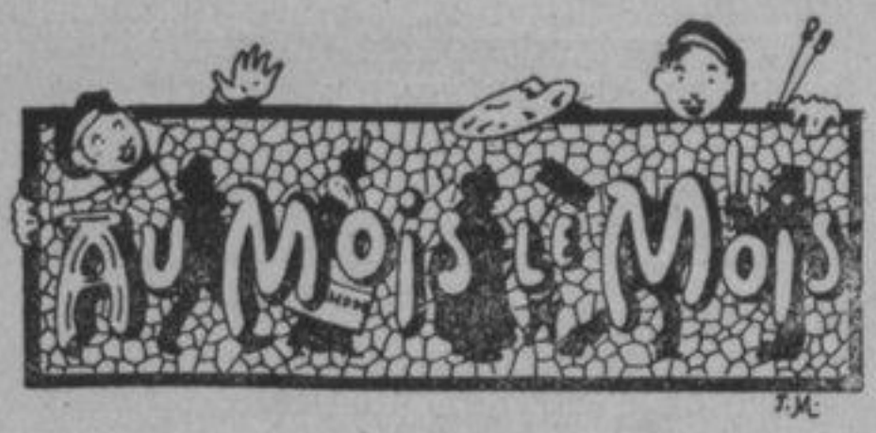

Ce sont sûrement
des bruits de pipelettes...

Ma concierge, qui sait très bien
— Mieux que moi-même — mes affaires,
M'a demandé : « Monsieur Lucien,
« Pour le Congrès, qu'allons-nous faire ?
« Car celui des A. Générales
« A lieu dans quinze jours d'ici,
« Et j'attends des cartes postales
« Que vous m'enverrez de Nancy...

« A propos, savez-vous, dit-elle,
« Que l'on a supprimé tantôt
« La médaille accordée au zèle
« Des élèves des hôpitaux,
« Que l'on va fixer des limites
« A la durée de leurs congés,
« Et que... Castilhon l'aliéniste
« A quitter l'asile, a songé,

« Et — fait à donner la jaunisse —
« Que, du corps médical, en toute occasion
« L'administration des hospices
« Admet maintenant l'opinion !
« Saviez-vous qu'à Fasce l'on prête
« Le dessein des plus arrêtés
« De finir — plus rien ne l'arrête —
« Son droit avant la fin de l'été !

« Que la Corporative altière
« Conseillée par Farnarier
« Avec Mars-Universitaire
« Songerait à fraterniser !... »

.....
Ma concierge est, quoique frivole,
Moins potinière que beaucoup,
Mais elle a voulu, ma parole,
Sûrement me monter le coup !!!

FRUCTIDOR.

PETITE CAUSERIE FINANCIÈRE

La diffusion de la fortune mobilière est si grande de nos jours, il est si peu de capitalistes qui, même portés de préférence sur les placement immobiliers ou hypothécaires, n'aient un intérêt dans une affaire industrielle ou quelques économies sur un fonds d'Etat étranger, il y a tant de journaux, de revues, de circulaires qui cherchent à drainer l'épargne, que la Bourse n'est plus le sanctuaire inconnu où n'entraient, il y a un demi-siècle, que quelques initiés ; elle est devenue le point de mire des capitalistes et des gens d'affaires, le critérium de la fortune publique, le reflet de la prospérité industrielle et commerciale. Tout le monde s'y intéresse parce qu'il est peu de gens qui ne possèdent, ne serait-ce que quelques obligations de la ville de Paris, du Crédit Foncier ou des Chemins de fer français.

Cette revue mensuelle de la Bourse n'a que la prétention bien modeste de donner une idée générale, une impression de l'état du marché. Elle se mettra volontiers à la disposition de ceux qui auront un conseil à lui demander. Ce conseil leur sera donné en toute sincérité, en toute indépendance. C'est là son but. Pour l'instant, il nous semble que ce sont surtout des conseils de prudence qui soient à l'ordre du jour. En manque-t-il des raisons de faiblesse et de baisse ! A l'extérieur, le conflit entre les Etats-Unis et le Mexique, la crise du Home-Rule en Angleterre, la santé de l'empereur d'Autriche, le règlement des affaires des Balkans, la crise brésilienne ; à l'intérieur, le résultat des élections et les prochaines lois contre le capital. Comme si ce n'était pas assez de toutes ces raisons de faiblesse, ne voit-on pas maintenant ceux qui sont le mieux placés pour ressentir les contre-coups économiques, prédire une période générale de dépression.

M. Berthenod, président du Crédit Lyonnais ; le baron de Rothschild, président de la Compagnie du Nord, ne parlent, pour les années à venir, que de fléchissement des transactions et de diminution des échanges.

L'horizon est bien noir. Espérons que le mois prochain, en abordant la discussion des grandes valeurs et la relation des soubresauts du marché, notre étude sera moins pessimiste et la situation moins troublante.

ERNST.

JEUX FLORAUX DE BORDEAUX

Le 23e Grand Concours annuel est ouvert aux littérateurs et artistes jusqu'au 31 mai. Demander le programme à M. Chagneau-Saintipoly, secrétaire général de l'Institut du Sud-Ouest, 27, rue Danjou, Bordeaux.

***

EXAMENS ET THESE

C'est avec le plus vif plaisir que nous avons appris le succès de nos camarades Barbe et De Laroque, internes des hôpitaux, au quatrième examen de doctorat en médecine.

Notre camarade Aynaud, ancien interne des hôpitaux, vient également de subir avec succès ses examens de clinique, (cinquième), devant la Faculté de Montpellier. Il a soutenu tout récement sa thèse devant la même Faculté, et s'est fixé à Jouques (B.-du-Rh.).

Nous adressons à nos camarades nos plus vives félicitations, ainsi que nos vœux au Dr Aynaud.

***

NECROLOGIE

Nous avons appris avec peine les décès de M. J.-A. Roche, père de notre maître, le Dr Ch. Roche, oculiste des hôpitaux ; de M. l'Abbé Ch.-M. Pourtal, frère de notre camarade Pourtal, interne des hôpitaux, de M. Champetier, père de notre camarade, étudiant en droit.

Nous adressons à notre maître et à nos camarades, nos respectueux sentiments de condoléance.

***

MARIAGE

Nous sommes heureux d'adresser toutes nos félicitations à notre ami et ancien camarade, E. Ripert, docteur en pharmacie, ancien interne des hôpitaux, à l'occasion de son récent mariage avec Mlle H. Rabattu.

***

DANS LES SOCIETES SAVANTES

Tout récemment le Comité Médical des Bouches-du-Rhône procédait au renouvellement de son bureau. En parcourant la liste des nouveaux membres du bureau, nous avons eu l'agréable surprise d'y trouver le nom de notre excellent ami le Dr E. Weill, qui vient d'être élu secrétaire de la Commission scientifique.

Nous applaudissons vivement à cette marque de confiance : l'intérêt que le Dr Weill porta toujours aux questions corporatives médicales (il fut le premier président de l'Association Corporative, qui sous sa direction prit rapidement place au premier rang parmi les groupements de ce genre), et sa brillante carrière médicale, (ancien externe, ex-interne, ex-chef de clinique) le désignaient particulièrement à l'attention de ses confrères.

Nous sommes heureux de lui adresser ici nos plus vives félicitations.

Association Corporative de Médecine

Communiqués officiels

Les camarades internes ou à 16 inscriptions qui désirent faire éventuellement des remplacements médicaux sont priés de se faire inscrire au Comité où une liste est dressée ; ils seront appelés à leur rang d'inscription au fur et à mesure des demandes.

— Le « Bulletin de l'A. C. » publie la suite des questions de « Garde de Chirurgie » commencées l'an dernier.

— Il commence également la publication d'une série de tableaux résumés dus à notre très compétent chef de clinique obstétricale. Ces tableaux destinés surtout aux candidats au cinquième examen (première partie) seront appréciés par les intéressés.

— Les questions de « Garde d'accouchement » rédigées par F. Escande, éditées par l'A. C., sont en vente auprès des membres du Comité et aux Librairies Carbonel, allées de Meilhan, 56, et Flammarion, rue Paradis, 34.

— Les camarades sont priés d'indiquer au Comité les ouvrages médicaux qu'ils désireraient voir acquérir pour la Bibliothèque de l'A. C. Il est rappelé que les prêts sont faits à l'Hôtel-Dieu par les soins du camarade Mattei, interne le plus ancien.

GYMNASE. — La tournée Dufrenne et Grandjean nous a donné, durant ce mois, deux spectacles intéressants avec « Cœur de Française » et « Fleur de Pavé », deux pièces de MM. Bernède et Bruant. La première, patriotique, nous montre quelques aperçus des procédés d'espionnage ; mais les personnages nous furent très sympathiques et particulièrement Germain Aubry (Mme J. Lambert), qui répondit en Française audacieuse et vive aux sarcasmes des généraux allemands. Nos compliments à tous les interprètes qui secondèrent si brillamment cette excellente artiste.

« Fleur de Pavé » eut une interprétation hors de pair et son succès ne fut pas moindre. Mlle Valentine Leprince s'y montra douée d'un tempérament dramatique toujours en progrès.

Après quelques heureuses représentations de « La Divorcée », qui obtint un succès égal à celui de la création, nous eûmes la joie de voir revenir la tournée Baret avec « Les Deux Canards ». Cette spirituelle comédie eût un triomphal succès. Auteurs, artistes, metteurs en scène, tous sont à féliciter sans réserves.

Quoiqu'en plein printemps, il nous a été donné d'assister à de joyeuses « Manœuvres d'Automne », où le trio Van Loo-Nelly Palmer-Warna mettent en gaieté toute la salle. Je ne saurais, dans le peu de place qu'il me reste, mieux faire que de vous conseiller à tous d'aller aux « Manœuvres d'Automne ». Vous ne le regretterez pas.

P. S.

CHATELET-THEATRE. — Variant toujours ses spectacles, l'aimable M. Leguey nous permit l'applaudir sans réserves « La Fille Elisa », drame judiciaire que M. Jean Ajalbert a tiré du roman d'E. de Goncourt. L'interprétation en fut parfaite ; il suffit, pour s'en convaincre, de savoir que Mlle Dione, M. Monteil, Mlle Meyer tenaient les principaux rôles. « Boubouroche », de Courteline, qui précédait « La Fille Elisa », eut aussi un très grand succès avec les mêmes acteurs.

M. Leguey pense à tous les publics, et il l'a bien montré en reprenant « Le Courrier de Lyon », où les pensionnaires du Châtelet se montrèrent une fois de plus artistes de talent et interprètes consciencieux.

Actuellement, représentations de Fregoli.

P. S.

***

LE MOULIN-ROSE, ex-Eldorado. — Dans cette pimpante salle d'été, M. Normand, le nouveau directeur, nous donna une opérette de MM. Benet et Chrétien : « Digué-li què vengué au Moulin-Rose ». Si jamais un titre fut choisi avec à-propos, ce fut bien celui-là, et nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs d'aller au Moulin-Rose applaudir le spectacle actuel : « Pichenette », dont le succès a été constaté par tous nos confrères de la grande presse, et dont bien des airs sont déjà fredonnés de droite et de gauche. La troupe justement réputée Bighetti-Andrès s'est fait applaudir dans « Martyr », la populaire pantomime. Ajoutez à cela une partie de concert et vous verrez que les soirées sont agréables au Moulin-Rose. Camarades, «Digué-li què vengué au Moulin-Rose ! ».

P. S.

***

PALAIS-DE-CRISTAL. — Malgré les vastes proportions de la salle des Allées de Meilhan, Dalbret réussit durant son séjour à réaliser le maximum. Son répertoire était du reste particulièrement heureux cette année et déjà l'on fredonne « Le Tango de Minuit », les « Nocturnes », « A la Porte Saint-Martin », pour ne citer que les plus applaudies de ses créations ; notre concitoyen était, chaque soir, rappelé une dizaine de fois.

A côté de lui, se sont mis en évidence Charlier, transformiste ; Carmelita Ferrer, excellente danseuse espagnole ; Georget, jeune comique, qui certainement fera du chemin et parviendra au grand succès.

Jane de Parme n'a qu'une faible voix qui porte peu dans l'immense hall du Palais mais son répertoire est intéressant. M. Hell, Noël Delsonn et Jean Lux, dans des genres bien différents se firent également applaudir. La semaine suivante. Léa Régis attira au Palais de Cris-

tal tous ses admirateurs de « Tout en Rose » et de « Rêve de Valse ». Il nous sembla que son succès fut moindre cette année, la voix est toujours fraîche pourtant, mais le genre du répertoire choisi par cette artiste ne plaît peut-être pas aux habitués du music-hall.

Constantin remporta un succès des plus honorables, surtout dans la « Rigolomanie » et Marcelle Oxa chanta d'excellente façon quelques jolies chansons.

Actuellement, Montel, le créateur de « Je suis vaseux », recueille chaque soir une ample moisson d'applaudissements dans ses fantaisies et en particulier dans « Je suis mou ». C'est un artiste original — dans le bon sens du mot. — A ses côtés, Levallier, Great Alba et Couchoud se partagent la faveur du public et le programme, en somme, est des plus éclectiques.

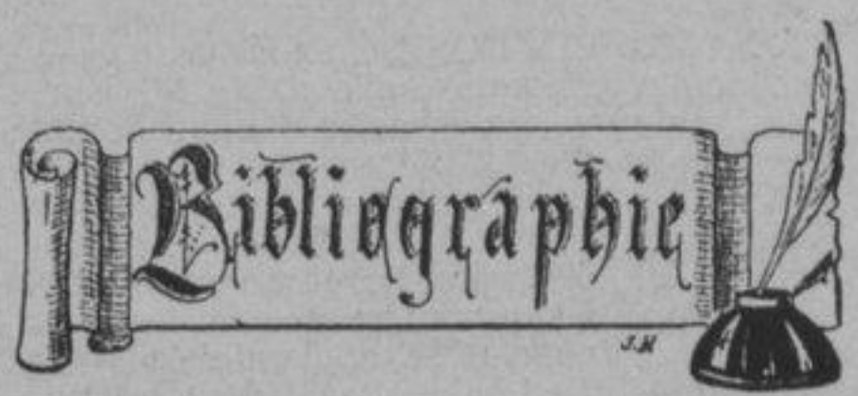

AVIS AUX EDITEURS

Nous donnons à cette place une analyse détaillée des ouvrages qui nous seront adressés, à « Marseille-Universitaire », 9, rue de l'Obélisque, en double exemplaire.

MARSEILLE-UNIVERSITAIRE est en vente à Paris, à la Librairie Maloine, 25-27, rue de l'Ecole de Médecine.

Kosmetikos. — Revue hebdomadaire internationale d'art libre et de littérature. Intéressante revue féminine habilement dirigée par Mme Postina et Schoeps.

L'Etudiant de Toulouse. — Feuille toujours intéressante, nous donne in-extenso le texte de leur revue « Ohé ! Rabelais » dont le succès à Toulouse fut grand. Le populaire Marseillais Saint-Léon y tenait un des principaux rôles.

Le Moniteur Médical. .. S'est toujours montré l'ami de M. U., il cherche comme nous, à faire l'union entre les étudiants, et s'associe aimablement à notre tâche.

Cinégraphe Journal. — Intéressant mensuel illustré égyptien.

Le Grillon. — Titre trop modeste pour une revue dont les collaborateurs sont : E. Teulet, J. Rigaud, J. Souchet. etc.

La défense de l'écrivain français. — Revue litteraire et bibliographique, organe mensuel des Editions Presse française.

Le Languedoc Médical. — Y lire : La Pratique de l'Héliothérapie. La désinfection dans le département de l'Hérault, et les comptes rendus syndicaux.

Lyon-Etudiant. — Sait joindre le plaisant et le sérieux, et publie dans ces deux genres d'intéressantes pages qui font honneur aux camarades lyonnais.

Le Cartier mensuel. — Supplément à l'annuaire médical Cartier.

Les Quatre-Dauphins. — Revue mensuelle d'action provençale.

Le Courrier Français et International .— Tel est le titre sous lequel paraît la nouvelle série du « Courrier Français » Tout y est à lire, c'est tout dire, nous ne ferons d'autres citations que celle des principaux collaborateurs de MM. Marcel Hervieu et Georges Anquetil : MM. Gaston Picard, Maurice Hamel, Rose-Blanche, Berton, Paul Lévy, Jean Karneef.

Nous conseillons vivement à nos lecteurs de s'abonner au « Courrier Français et International ».

La Renaissance Contemporaine. — Au Sommaire du 10 mars : « Histoire anecdotique des lettres contemporaines : Le Chorège du symbolisme : Les d'Orfer ». Par cette étude M. Gaston Picard essaye, avec intelligence et générosité, « de commencer une de ces réparations littéraires qui est parfois le devoir des critiques » — « A propos du Vers libre », étude par Louis Alibert. — « Variétés », « Poëmes », — « Une enquête ». — Un feuilleton intéressant « l'Art du vitrail au XIVe signé G. Dupuis, etc., etc.

La Renaissance Contemporaine. — Nous trouvons au sommaire de cette intéressante revue dans le n° du 24 mars : Les Rubriques littéraires, par Fernand Divoire dont nous conseillons la lecture à tous nos jeunes confrères : l'Avenir des lettres Françaises par Richard Mounet ; les faits et gestes de la quinzaine par Gaston Picard, etc... ; n° du 10 avril : Hommage à Mistral par Charles Benoit, lettre d'Amérique, etc., n° du 24 avril. Nous y trouvons avec plaisir un hommage à notre concitoyen Paul Barlatier, un vrai régionaliste, dont chacun connaît bien l'œuvre de décentralisation artistique.

Les Tablettes Médicales Mobiles. — Intéressante publication, tant par sa présentation que par le judicieux choix des articles. Y lire : Allaitement au biberon et sevrage. Traitement de la stérilité chez la femme.

L'Olivier de février publie « A la Redoute » de Colette Willy, fantaisie pleine de mouvement, de couleur, de pirouettes spirituelles. — Un article très juste de P. Barbery, « Paul Déroulède et le Romantisme politique. ». —Des « tuyaux » pour l'homme courageux qui voudra bien étudier les manuscrits inédits de Monseigneur de Secriau, offerts par G. Doublet. — « Les Expositions », par Paul Audra, etc.

Æsculape.— Grande revue mensuelle illustrée, 41, rue des Ecoles, Paris. Le n° : 1 fr. Etranger 1 fr. 50) (franco contre timbres-poste). Abonn. 12 fr. : (Etranger : 15 fr.). — Sommaire du n° d'avril 1914. — Le docteur Paul-Emile Colin et la renaissance du Bois Gravé, (5 illustr.), par Alphonse Brunot, directeur de « Médicina ». — Comment naquit une ville d'eaux à Saint-Dominique au XVIIIe siècle, (6 illustr.), par le Dr Ghislain Houzel et H. Richter. —

Le Rictus. — Journal humoristique mensuel, ad usum médicorum.

Tribune Professionnelle Gratuite

(INSTRUMENTS)

Un aspirateur Calot, boite métal .... 12 »
Un amygdalotome à 3 lames ..... 20 »
Un forceps de Pajot, modèle brisé nickelé ..... 12 »
Un sphygmographe Grams ..... 20 »
Une boîte à amputation avec manche bois ..... 20 »
Une trousse cuir avec 10 instruments, usage médical ..... 10 »
Une seringue ébonite de 100 gr ..... 3 »
Un otoscope avec 3 spéculums en boite ..... 10 »
Un laryngoscope de Krishaber ..... 5 »
Une poire de Politzer et un siphon nasal ..... 4 »
Un transfuseur du sang ..... 10 »
Un spectroscope d'Yvon ..... 10 »
Un centrifugeur à 4 godets ..... 25 »
Une trousse avec miroir frontal et miroirs laryngiens porte coton ..... 15 »
Une seringue avec 6 canules pour préparations anatomiques ..... 6 »
Une seringue de Roux, modèle Galante, boite métal ..... 7 »
(Ecrire Ch. Loreau, 3 bis, rue Abel. Paris XIIe.)

A VENDRE

Uniforme médecin auxiliaire, excellent état, taille 1 m. 76, périmètre thoracique 0 m 97.
Ecrire à la Rédaction de *Marseille-Universitaire*.

Tanagras, authentiques et petites urnes antiques à vendre. S'adresser chez M. Brau, rue de la Cathédrale, 13 au 1er.

LIVRES D'OCCASION

Traité élémentaire de physiologie humaine, 3e édition 1898, corrigée et très augmentée, par Viault et Jolyet.

Physiologie humaine, par H. Beaunis, 1876.

Précis de dissection, P. Ancel, collection Testut, 1906.

Précis de thérapeutique, X. Arnozan, collection Testut, 2 volumes, 1907.

Trousse de dissection, bon état.

Pathologie Externe (Quatre agrégés). — Quatre volumes brochés.

Traité d'anatomie Descriptive, par Testut, 4 volumes reliés, bon état. Edité de 1899 à 1901. Prix 40 francs.

Ecrire à *Marseille-Universitaire*.

ETUDIANTS EN FIN D'ETUDES au moment du transfert de votre dossier à la Faculté de Médecine de Montpellier, adressez-vous pour tout renseignement, à M. Hugues, administrateur de la « Gazette Médicale », 45, rue des Carmes, Montpellier.

Le Gérant : R. SEPTEMBRE.

Imprim. spéciale de *Marseille-Universitaire*

PIANOS-MUSIQUE

FÉRAUD Allées de Meilhan, 38 au premier

MAISON FONDÉE EN 1821

Location - Vente - Accords

SALLE D'OPÉRATIONS ET D'EXAMENS
AVEC MOBILIER ASEPTIQUE EN FER LAQUÉ BLANC
Comprenant :

1 Table pliante avec cuvette sous le siège, porte-cuisses nickelés
1 Laveur injecteur à élévation complet
1 Table à instruments avec 2 glaces de 50-30
1 Vitrine à instruments de 42-62-28 toute vitrée avec 2 tablettes glaces
1 Tabouret à élévation pour opérateur
1 Cuvette cristal montée sur tige
1 Bouilleur émaillé chauffage au gaz
PRIX de cette installation 380 fr
CH. LOREAU, 3 bis, Rue Abel (Gare de Lyon) PARIS XIIe

BELLE ÉCRITURE - -
La plus SOLIDE - - - - - -
VISIBLE - - - - - -

Copies - Échanges
Réparations - Occasions

40, Rue Paradis, 40
MARSEILLE

TÉLÉPHONE 13-12

COLLOBIASES DAUSSE

COLLOBIASES DAUSSE

COLLOÏDAUX HYPERACTIFS

LITTÉRATURE ET ÉCHANTILLONS Laboratoires DAUSSE 4, Rue Aubriot PARIS

"KEPHALGINE" Guérit

MIGRAINES, NÉVRALGIES, DOULEURS

Chaque Cachet (Boites en métal) 0 fr. 30

ACCESSOIRES DE PHARMACIE

Caoutchouc manufacturé -- Instruments de Chirurgie -- Objets de pansements

Commission **Maison Henri FAGES** Exportation

MARSEILLE -- 5, 7, 9, rue d'Oran -- MARSEILLE

Fournisseur des Hospices de Marseille, Arles, Nimes, etc.,
des Asiles d'Aliénés, du Bureau de Bienfaisance et des principales cliniques de la région

Telephone 18-52 Adresse Telegraphique : Henri FAGES, MARSEILLE Telephone 18-52

Exposition Coloniale Marseille 1906. -- Médailles d'Or et d'Argent

APERÇU DE NOS PRIX

Doigtier toucheur en caoutchouc dilaté de première qualité : les dix 0.50 ; le cent 4, 50
Agrafes de Michel : les 25... 0.50 ; le cent .. 1,50 ; le mille... 12 francs

CONSTIPATION

Le flacon : 2 fr. 50
Le 1/2 flacon : 1 fr. 50

GRAINS DE VALS

TRAITEMENT par les

En vente :
dans toutes les Parmacies

à la dose de 1 ou 2 avant le repas du soir.

ARGUS DE LA PRESSE

Le plus ancien bureau de coupures de Journaux
Fondé en 1789

Pour être sûr de ne pas laisser échapper un journal qui l'aurait nommé, il était abonné à l'Argus de la Presse. qui lit, découpe et traduit tous les journaux du monde, et en fournit les extraits sur n'importé quel sujet. » HECTOR MALOT. (*ZYTE*, p. 70 et 323).

Rue du Faubourg Montmartre, 12
Près le boulevard Montmartre, Entrée particulière : Rue Bergère, 37

OFFICE DE COPIE

(à la Machine à Ecrire)
10, Rue de la République (Entresol)

Copie de Thèse, Cours, Documents, etc

Un exemplaire, les 100 lignes 0.80 cent. ; deux à six, chaque exemplaire, les 100 lignes 0.50 cent. ;
Chaque ligne est composée à raison de dix mots

SPÉCIFIQUE des SPIRILLOSES et des TRYPANOSOMIASES

Traitement abortif et curatif de **SYPHILIS,** Fièvre récurrente, Pian

MALADIE DU SOMMEIL

GALYL ou 1116

Tetraoxydiphosphaminodiarsénobenzène

ANTISYPHILITIQUE ET TRYPANOSOMICIDE PUISSANT

Tolérance parfaite, Absence de pouvoir congestif et neurotrope

Deux ou trois injections ***suffisent*** pour ***obtenir*** la ***disparition*** de ***tous les accidents.***

DOSES par Injection : *7 mill. 5 à 8 mill. par kilo de poids vif. — 1 injection tous les 8 jours.*

Dissolution instantanée dans eau distillée pour donner solution isotonique, de même réaction que sérum sanguin, sans action nuisible sur les tissus et les éléments du sang. Injections intraveineuse ou intramusculaire (Emulsion huileuse) mises à la portée de tous les médecins par de nouvelles ampoules (self-ampoules) supprimant tout appareillage et toute manipulation et donnant garanties d'asepsie absolue.

Littérature et Echantillons : **Labre du GALYL, 12, Rue du Chemin-Vert, VILLENEUVE-LA-GARENNE** *(Seine).*

Ferments lactiques

État saburral des Voies digestives.

Échantillon. *Écr. Dr BOUCARD*, 112, Rue La Boëtie, PARIS